ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE AU PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT « LA BOITE A CLAQUE » DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE ET DE LA « GALERIE DE NAVARRE » SIS 5, RUE DESCARTES A PARS 5ème ARRONDISSEMENT AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 21 JANVIER 2019 AU 22 FEVRIER 2019 inclus

ANNEXES

Commissaire enquêteur

Claude Burlaud

Mars 2019

ANNEXE 1 : Décision n° E18000009 / 75 en date du 29 novembre 2018 de Monsieur le président du tribunal administratif de Paris désignant le commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

29 novembre 2018

N° E18000009 /75

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Par une lettre enregistrée le 27 novembre 2018, M. le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique préalable au projet de réhabilitation du bâtiment "la boîte à claque" et de "la galerie de Navarre" sis 5, rue Descartes à Paris 5ème arrondissement avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Paris.

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018.

DECIDE :

ARTICLE 1 : M. Claude Burlaud est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'Ecole polytechnique et à M. Claude Burlaud.

Fait à Paris, le 29 novembre 2018

Le vice-président du tribunal,

A. MENDRAS

ANNEXE 2 : Arrêté n° 75-2018-12-20-005 en date du 20 décembre 2018 de Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris portant ouverture de l'enquête publique préalable au projet de réhabilitation du bâtiment la « Boite à Claque » de l'école polytechnique et de la « Galerie de Navarre » avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Paris et fixant l'organisation de ladite enquête

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement

Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux
Pôle urbanisme d'utilité publique

Arrêté préfectoral n°75-2018-12-20-005
prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable
au projet de réhabilitation du bâtiment « boîte à claque » de l'École polytechnique
et de la galerie de Navarre
à Paris 5e arrondissement
avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Paris

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu la demande faite par l'École polytechnique auprès du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris afin d'organiser une enquête publique unique sur l'intérêt général du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre à Paris 5e arrondissement et sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Paris rendue nécessaire pour la réalisation du projet ;

Vu le dossier d'enquête publique ;

Vu la décision du 5 novembre 2018 prise par le président de l'École polytechnique relative au dépôt d'un dossier de déclaration de projet dans le cadre de l'opération de rénovation des bâtiments dits « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre ;

Vu l'avis du 22 août 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, après examen cas par cas, dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale, la mise en compatibilité par déclaration de projet (réhabilitation de la boite à claque) du plan local d'urbanisme de Paris en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis du 15 octobre 2018 du ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) relatif au projet susvisé ;

5, rue Leblanc - 75911 PARIS cedex 15 – Tél : 01 82 52 40 00

Vu le compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2018 relatif à l'examen conjoint des personnes publiques associées dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris ;

Vu la décision du 29 novembre 2018 du président du Tribunal administratif de Paris portant désignation du commissaire enquêteur ;

Considérant qu'en vertu de l'article R.153-16 alinéa 2 du code de l'urbanisme relatif à la mise en compatibilité de document d'urbanisme dans le cadre d'une déclaration de projet, le préfet du département concerné est chargé d'organiser l'enquête publique préalable ;

Considérant que le projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre doit faire l'objet d'une enquête publique réalisée conformément aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et après concertation avec le commissaire enquêteur ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Durée et objet : L'enquête publique unique portera sur l'**intérêt général** du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre à Paris 5e arrondissement et sur la **modification du Plan Local d'Urbanisme** (PLU) de Paris rendue nécessaire pour la réalisation du projet. Elle sera ouverte à la mairie du 5e arrondissement de Paris, sise 21, Place du Panthéon, du **lundi 21 janvier de 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h**, soit pendant 33 jours consécutifs, à la demande de l'École polytechnique, maître d'ouvrage.

L'objectif du projet est de créer un établissement recevant du public (ERP) comprenant un auditorium de 500 places réalisé en sous-œuvre et un espace d'échanges pour les élèves, anciens élèves, enseignants de l'École polytechnique et les conférenciers invités sur le site. Le projet permettra de créer un lieu d'accueil recevant des bureaux et des salles de réunions pour l'École polytechnique et l'association des anciens élèves de l'établissement, tout en créant un centre international de conférences permettant d'accueillir des personnalités scientifiques, économiques, culturelles et politiques de renommée mondiale au cœur d'un quartier emblématique entouré de lycées, grandes écoles, institutions de recherche et universités reconnus. Le projet permettra ainsi de renforcer la notoriété et l'attractivité de l'École polytechnique au regard de la compétition internationale que se livrent les grands établissements universitaires de sciences et de technologie.

Pour permettre la réalisation du projet, la cour sera supprimée et couverte par une verrière, ouvrage architectural contemporain. Cette opération n'est pas compatible avec l'article UG.13.3.1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Paris, relatif aux espaces verts protégés (EVP). Il convient, dès lors, de procéder à une mise en compatibilité du PLU au moyen d'une procédure de déclaration de projet suivant les dispositions du code de l'urbanisme. L'espace vert protégé sera reconstitué dans un jardin attenant, le jardin carré dit « de Navarre ». Ce jardin sera ainsi réaménagé et classé en espace vert protégé (EVP).

ARTICLE 2 – Commissaire enquêteur : Monsieur Claude BURLAUD, directeur des services de l'urbanisme de la ville de Garges-lès-Gonesse, retraité, est chargé des fonctions de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 – Publicité : Le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par un avis comprenant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, quinze

jours au moins avant le début de l'enquête, et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans au moins **deux journaux régionaux ou locaux** diffusés dans le département de Paris. Cet avis sera également publié par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie du 5e arrondissement. L'accomplissement de cette mesure incombera au maire d'arrondissement, par délégation de la Maire de Paris, et sera certifié par lui. En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé, par les soins du maître d'ouvrage, à l'affichage du même avis, sur le lieu de l'opération.

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : Enquêtes publiques).

ARTICLE 4 – Dossier d'enquête et personne responsable du projet : Le dossier d'enquête publique comprend notamment, une note de présentation juridique et administrative de la demande de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre (pièce A), une présentation de l'intérêt général du projet (pièce B), un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C) ainsi que les avis émis (pièce D).

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet soumis à enquête publique pourra être demandée au maître d'ouvrage, par courrier à l'attention de Monsieur Vincent STALPERS, directeur du patrimoine immobilier, École polytechnique, route de Saclay, 91128 PALAISEAU, ou à l'adresse courriel : ccep.ep@polytechnique.fr

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, (Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique) – 5, rue Leblanc – 75015 Paris.

ARTICLE 5 – Consultation du dossier et observations : Le siège de l'enquête se situe à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un **exemplaire papier du dossier d'enquête**, sera mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête mentionnés ci-dessous aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France – 5, rue Leblanc – 75015 Paris, siège de l'enquête
- Mairie du 5e arrondissement de Paris – 21, Place du Panthéon, 75005 Paris

et sous une **forme dématérialisée** via :

- **le site internet dédié à l'enquête publique** : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net

- **le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France :**
http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : Enquêtes publiques).

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, est mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Un **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé dans chaque lieu d'enquête précité et mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations et ses propositions.

De plus, les observations et propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un **registre dématérialisé** du **lundi 21 janvier dès 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h** via :

- le site internet dédié à l'enquête : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
- l'adresse de courriel : ecole-polytechnique@enquetepublique.net

Ces observations et propositions déposées de manière électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions pourront également être adressées par **courrier** pendant toute la durée de l'enquête, **au siège de l'enquête,** à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur, Préfecture de Paris et d'Île-de-France, UDEA 75 – 5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15.

Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert à cet effet et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête. Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6 – **Permanences** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la **mairie du 5e arrondissement**, aux jours et heures suivants :

- Lundi 21 janvier de 8h30 à 11h30
- Jeudi 31 janvier de 16h30 à 19h30,
- Mardi 12 février de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 22 février de 14h00 à 17h00

ARTICLE 7 – Clôture de l'enquête : À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis, sans délai, au commissaire enquêteur qui devra les clore et les signer.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet de l'École polytechnique, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

ARTICLE 8 – Rapport d'enquête : Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête. Le rapport d'enquête comportera notamment le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête, et les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera dans un document séparé ses conclusions motivées sur l'intérêt général du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boite à claque » et de la galerie de Navarre et sur la mise en compatibilité du PLU de Paris rendu nécessaire à la réalisation dudit projet, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables.

Le commissaire enquêteur remet au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15,) le rapport et ses conclusions motivées dans un **délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête**. À défaut, il sera fait application des dispositions prévues à l'article L.123-15 du code de l'environnement. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être

4/5

accordé à la demande motivée du commissaire enquêteur, par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet. Le rapport et ses conclusions motivées seront accompagnés des registres d'enquête et des pièces annexées à ces registres.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris.

ARTICLE 9 – Diffusion du rapport d'enquête : En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris adressera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au maître d'ouvrage. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie du 5e arrondissement de Paris et au siège de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de la préfecture de la région d'île-de-France, préfecture de Paris :
http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : Enquêtes publiques).

ARTICLE 10 – Frais d'enquête : Le maître d'ouvrage, l'École Polytechnique prend en charge les frais d'enquête, notamment les frais d'affichage, de publication et l'indemnité allouée au commissaire enquêteur.

ARTICLE 11 – Déclaration de projet : A l'issue de l'enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

ARTICLE 12 – Exécution de l'arrêté : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, le président de l'École polytechnique ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications

Fait à Paris, le 20 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'équipement et de l'aménagement
de la région Île-de-France,
directeur de l'unité départementale de Paris

Raphaël HACQUIN

5/5

ANNEXE 3 : Copie des premières insertions dans la presse – LE PARISIEN et LIBERATION

publilégal
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tel : 01.42.98.98.55

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique unique portant sur l'**intérêt général** du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre, à Paris 5ème arrondissement et sur la **modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Paris rendue nécessaire pour la réalisation du projet, sera ouverte

du lundi 21 janvier 2019 à 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h,
soit 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre (pièce A), une présentation de l'intérêt général du projet (pièce B), un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C) et les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés **dans les lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **Préfecture de Paris et d'Île-de-France**, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- **Mairie du 5ème arrondissement de Paris** – 21, Place du Panthéon, 75005 Paris et sous une forme dématérialisée via :
  - **le site Internet dédié à l'enquête publique** : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : enquêtes publiques).

De plus, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le **registre dématérialisé** via :
  - **le site Internet dédié à l'enquête publique** : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - l'adresse de courriel : ecole-polytechnique@enquetepublique.net.
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête : à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur / projet de réhabilitation du bâtiment « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75
Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris
5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des **permanences** à la mairie du 5ème arrondissement de Paris, aux dates suivantes :

- **Lundi 21 janvier 2019 de 8h30 à 11h30**
- **Jeudi 31 janvier 2019 de 16h30 à 19h30**
- **Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur Vincent STALPERS, directeur du patrimoine immobilier, École Polytechnique – route de Saclay – 91128 PALAISEAU ou à l'adresse courriel : coep.ep@polytechnique.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du 5ème arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

EP18-570 enquête-publique@publilegal.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique unique portant sur l'**intérêt général** du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre, à Paris 5ème arrondissement et sur la **modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Paris rendue nécessaire pour la réalisation du projet, sera ouverte

du lundi 21 janvier 2019 à 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h,
soit 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre (pièce A), une présentation de l'intérêt général du projet (pièce B), un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C) et les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés **dans les lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **Préfecture de Paris et d'Île-de-France**, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- **Mairie du 5ème arrondissement de Paris** – 21, Place du Panthéon, 75005 Paris et sous une forme dématérialisée via :
  - **le site Internet dédié à l'enquête publique** : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : enquêtes publiques).

De plus, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le **registre dématérialisé** via :
  - **le site Internet dédié à l'enquête publique** : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - l'adresse de courriel : ecole-polytechnique@enquetepublique.net.
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête : à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur / projet de réhabilitation du bâtiment « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75
Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris
5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des **permanences** à la mairie du 5ème arrondissement de Paris, aux dates suivantes :

- **Lundi 21 janvier 2019 de 8h30 à 11h30**
- **Jeudi 31 janvier 2019 de 16h30 à 19h30**
- **Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur Vincent STALPERS, directeur du patrimoine immobilier, École Polytechnique – route de Saclay – 91128 PALAISEAU ou à l'adresse courriel : coep.ep@polytechnique.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du 5ème arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

EP18-570 enquête-publique@publilegal.fr

Le Parisien du 3 janvier 2019

Libération du 3 janvier 2019

ANNEXE 4 : Copie des deuxièmes insertions dans la presse – LE PARISIEN et LIBERATION

publiégal
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.96

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique unique portant sur l'intérêt général du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre, à Paris 5ème arrondissement et sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris rendue nécessaire pour la réalisation du projet, sera ouverte
du lundi 21 janvier 2019 à 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h,
soit 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre (pièce A), une présentation de l'intérêt général du projet (pièce B), un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C) et les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- Mairie du 5ème arrondissement de Paris – 21, Place du Panthéon, 75005 Paris et sous une forme dématérialisée via :
  - le site internet dédié à l'enquête publique : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : enquêtes publiques).

De plus, un poste informatique, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le registre dématérialisé via :
  - le site internet dédié à l'enquête publique : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - l'adresse de courriel : ecole-polytechnique@enquetepublique.net
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête :

à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur / projet de réhabilitation du bâtiment « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75
Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris
5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences à la mairie du 5ème arrondissement de Paris, aux dates suivantes :

- Lundi 21 janvier 2019 de 8h30 à 11h30
- Jeudi 31 janvier 2019 de 16h30 à 19h30
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur Vincent STALPERS, directeur du patrimoine immobilier, École Polytechnique – route de Saclay – 91128 PALAISEAU ou à l'adresse courriel : ccpo.epl@polytechnique.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du 5ème arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/enquetes-publiques

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

EP18-570 enquête-publique@publiegal.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique unique portant sur l'intérêt général du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre (pièce A), une présentation de l'intérêt général du projet (pièce B), un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C) et les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- Mairie du 5ème arrondissement de Paris – 21, Place du Panthéon, 75005 Paris et sous une forme dématérialisée via :
  - le site internet dédié à l'enquête publique : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : enquêtes publiques).

De plus, un poste informatique, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le registre dématérialisé via :
  - le site internet dédié à l'enquête publique : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - l'adresse de courriel : ecole-polytechnique@enquetepublique.net
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête :

à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur / projet de réhabilitation du bâtiment « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75
Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris
5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences à la mairie du 5ème arrondissement de Paris, aux dates suivantes :

- Lundi 21 janvier 2019 de 8h30 à 11h30
- Jeudi 31 janvier 2019 de 16h30 à 19h30
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur Vincent STALPERS, directeur du patrimoine immobilier, École Polytechnique – route de Saclay – 91128 PALAISEAU ou à l'adresse courriel : ccpo.epl@polytechnique.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du 5ème arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/enquetes-publiques

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

EP18-570 enquête-publique@publiegal.fr

Le Parisien du 22 janvier 2019 **Libération du 22 janvier 2019**

ANNEXE 5 : Copie de l'affiche apposée en mairie et sur le site

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique unique portant sur l'**intérêt général** du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre, à Paris 5ème arrondissement et sur la **modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Paris rendue nécessaire pour la réalisation du projet, sera ouverte **du lundi 21 janvier 2019 à 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h,** soit 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claque » et de la galerie de Navarre (pièce A), une présentation de l'intérêt général du projet (pièce B), un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C) et les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés **dans les lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **Préfecture de Paris et d'Île-de-France**, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- **Mairie du 5ème arrondissement de Paris** – 21, Place du Panthéon, 75005 Paris et sous une forme dématérialisée via :
- le **site internet dédié à l'enquête publique** : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications (thème : enquêtes publiques).

De plus, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le **registre dématérialisé** via :
  - le **site internet dédié à l'enquête publique** : http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net
  - l'adresse de courriel : ecole-polytechnique@enquetepublique.net
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête : à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur / projet de réhabilitation du bâtiment « la boîte à claque » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75 Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris - 5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **lors des permanences** à la mairie du 5ème arrondissement de Paris, aux dates suivantes :

•	**Lundi**	**21 janvier**	**2019**	**de**	**8h30**	**à**	**11h30**
•	**Jeudi**	**31 janvier**	**2019**	**de**	**16h30**	**à**	**19h30**
•	**Mardi**	**12 février**	**2019**	**de**	**14h00**	**à**	**17h00**
•	**Vendredi**	**22 février**	**2019**	**de**	**14h00**	**à**	**17h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur Vincent STALPERS, directeur du patrimoine immobilier, École Polytechnique – route de Saclay – 91128 PALAISEAU ou à l'adresse courriel : ccep.ep@polytechnique.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du 5ème arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquêtes-publiques

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

Publilegal - 1 rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS - Tél. 01.42.96.06.58 - enquete-publique@publilegal.fr

ANNEXE 6 : Certificat d'affichage de la maire du 5ème arrondissement de la ville de Paris

MAIRIE DE PARIS 5e

MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT

DRIEA
Unité départementale de Paris
Service patrimoine, paysage et droit des sols

14 MAR. 2019

A1532

Secrétariat

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Sonia BLÖSS-LANOUE, Directrice générale adjointe des Services de la Mairie du 5e arrondissement de Paris, certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique relative au projet de réhabilitation du bâtiment « boîte à claque » de l'école polytechnique et de la galerie de Navarre à Paris 5e - a été affiché sur les panneaux de la mairie du 5e arrondissement de Paris, du 3 janvier 2019 au 22 février 2019 inclus.

Fait à Paris, le 4 mars 2019

La Directrice générale adjointe des Services

Sonia BLÖSS-LANOUE

ANNEXE 7 : Points d'affichage autour du site

publilégal® EP18570 - PREF75 LA BOITE A CLAQUES

Point sur site

- 75005 - PARIS - POINT 1 - 52 RUE DE LA MONTAGNE SAINTE GENEVIEVE
- 75005 - PARIS - POINT 3 - 20 RUE DE LA MONTAGNE SAINTE GENEVIEVE
- 75005 - PARIS - POINT 4 - 8 RUE DES ECOLES
- 75005 - PARIS - POINT 5 - MONGE / MUTUALITE
- 75005 - PARIS - POINT 6 - 13 RUE CLOVIS
- 75005 - PARIS - POINT 7 - 1 RUE VALETTE
- 75005 - PARIS - POINT 8 - 65 RUE DU CARDINAL LEMOINE
- 75005 - PARIS - POINT 9 - 6 PLACE DU PANTHEON
- 75005 - PARIS - POINT 10 - 52 RUE DE LA MONTAGNE SAINTE GENEVIEVE

ANNEXE 8 : Registres d'enquête

ANNEXE 9 : Procès-verbal de synthèse des observations du public

ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE AU PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT « LA BOITE A CLAQUE » DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE ET DE LA « GALERIE DE NAVARRE » SIS 5, RUE DESCARTES A PARS 5ème ARRONDISSEMENT AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 21 JANVIER 2019 AU 22 FEVRIER 2019 inclus

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

et

QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le 28 février 2019

Bilan des observations formulées :

Observations orales :

1 observation orale a été formulée lors de la première permanence du commissaire enquêteur le 21 janvier 2019.

1 observation orale a été formulée par Madame Florence BERTHOUT, maire du 5ème arrondissement de Paris, lors de son entrevue avec le commissaire enquêteur le mercredi 30 janvier 2019.

Observations écrites :

Registre papier déposé en mairie du 5ème arrondissement de Paris :

3 observations et 1 note écrite annexée ont été portées directement au registre déposé en mairie du 5ème arrondissement de Paris :

1 observation lors de la 3ème permanence du commissaire enquêteur, le 12 février 2019 :

- de Monsieur Jacques MANVILLET, ancien élève de l'école polytechnique ;

2 observations en dehors des permanences du commissaire enquêteur :

- de Monsieur Yves DEMAY, le 15 février 2019 ;
- de Monsieur Michel GEORGIN, le 20 février 2019 ;

1 note écrite déposée et annexée au registre :

- de Monsieur Paul GURKE, le 14 février 2019, cette note a également été déposée dans les mêmes termes sur le registre électronique (observation n° 5).

Registre papier déposé en préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris:

Aucune observation n'a été déposée sur le registre déposé en préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Registre électronique :

5 observations ont été déposées sur le registre électronique (4 dépôts par le formulaire, 1 par courriel), dont :

- une est incohérente et ne peut pas faire l'objet d'une analyse (observation n°1) ;
- une a fait l'objet d'une modération à la demande de son auteur (observation n°2) et a été redéposée avec le même texte, mais de manière anonyme (observation n°4) ;

- une à fait l'objet d'une note dans les mêmes termes déposée dans le registre papier de la mairie du 5ème arrondissement.

Les points soulevés :

Observations orales :

1. **Observation formulée lors de la première permanence :** Avis globalement très positif sur ce projet et notamment sur le réaménagement des espaces verts, mais la personne demande à ce que les jardins soient ouverts au public comme ils l'étaient autrefois avec un accès à côté de la caserne des pompiers rue du Cardinal Lemoine.

2. **Observation formulée par Madame Florence BERTHOUT, maire du 5ème arrondissement de Paris :**

   - En premier lieu, Madame la maire considère que l'affichage réglementaire est peu lu et largement inefficace. Elle aurait souhaité des affiches présentant une image du projet de réhabilitation de l'ancienne école polytechnique.

   - Elle se dit très favorable à un projet qui permettra de renouer le lien entre l'école polytechnique et le quartier de la Montagne Sainte Geneviève, un projet valorisant pour Paris et le 5ème arrondissement. Tout en validant le principe elle sera néanmoins vigilante sur l'intégration d'éléments architecturaux résolument modernes dans un ensemble de bâtiments protégés en tant que monuments historiques.
   - Elle souhaite que le réaménagement des espaces verts soit l'occasion de densifier la biodiversité et que la protection en « Espace Vert Protégé » soit la plus étendue possible.
   - Madame la maire considère que le point essentiel du dossier est l'ouverture des jardins au public. Elle rappelle que ces espaces de respiration dans un quartier dense étaient ouverts autrefois au public et permettaient le passage depuis la rue Descartes vers la rue Monge. Elle considère que la justification d'une fermeture des jardins au public fondée sur les règles de « Vigipirate » est un mauvais argument, voir un prétexte. A minima l'ouverture au public devrait être assurée les week-ends et durant les vacances scolaires.
   - Madame Florence BERTHOUT considère par ailleurs que la mise au point du dossier doit se faire en étroite collaboration avec la mairie d'arrondissement, porteuse du point de vue des riverains.
   - Elle demande également à ce que dans le cadre de l'enquête publique soient pris en compte les remarques formulées au cour du conseil de quartier Saint Victor en

date du 4 octobre 2018 *(le compte-rendu de ce conseil de quartier figure au dossier soumis à l'enquête publique* – ***Pièce D***).

Observations et note sur le registre papier déposé en mairie du 5ème arrondissement de Paris :

1. **Observation de Monsieur Jacques MANVILLET** : Il considère le projet comme remarquable, notamment avec la création d'un auditorium permettant d'accueillir des scientifiques de haut niveau, mais aussi pour ses qualités architecturales et le retour à l'implantation historique de l'X sue la Montagne Saint Geneviève.
2. **Note de Monsieur Paul GURKE :** Il soulève plusieurs questions concernant le projet :
   - Il s'interroge sur la compatibilité entre le caractère privé des bâtiments projetés comme affirmé dans le dossier et la qualité d'institution publique de l'école polytechnique ainsi que la notion d'intérêt général justifiant la mise en compatibilité du PLU ;
   - Il s'interroge de plus sur les contreparties à l'intervention du mécène qui assure le financement de l'opération ;
   - Il doute que le projet préserve les bâtiments classés « monuments historiques » avec une intervention radicale telle que présentée dans le dossier ;
   - Il souligne que le dossier évoque le mauvais entretien du bâtiment « la Boite à Claque » ainsi que de l'espace vert protégé et considère qu'on ne peut évoquer cette défaillance comme justifiant la suppression de cet EVP ;
   - Il prend acte de la compensation apportée par le projet par une extension de la protection d'EVP et la mise en valeur des jardins, mais considère comme paradoxal qu'une ouverture au public ne soit pas une contrepartie obligatoire et constituerait un motif indiscutable d'intérêt général.
3. **Observation de Monsieur Yves DEMAY :** Il qualifie le projet de remarquable pour trois raisons :
   - L'espace vert supprimé est largement reconstitué et amélioré ;
   - Le projet permet de réhabiliter et donner un avenir au bâtiment largement dégradé ;
   - Le projet de centre de conférence est architecturalement réussi et sera un outil très utile pour les échanges scientifiques.
4. **Observation de Monsieur Michel GEORGIN :** Il considère le projet comme très bien conçu, avec la création du centre de conférence permettant d'accueillir des scientifiques de haut niveau dans un lieu facile d'accès au cœur de Paris.

Observations portées sur le registre électronique :

1. **Observation n°1** : Il s'agit de quelques lettres ne signifiant rien, probablement écrites par un plaisantin.
2. **Observation n°2** : Cette observation a fait l'objet d'une modération à la demande de son auteur qui s'est rendu compte avoir donné son identité dans le texte déposé alors qu'il souhaitait rester anonyme. Son observation a été redéposée quelques jours plus tard (observation n° 4).
3. **Observation n° 3** : L'intervenant considère que le projet est pharaonique, couteux et inutile. Il propose de réutiliser l'argent pour améliorer la vie des gilets jaunes.
4. **Observation n° 4** : L'auteur de cette intervention rappelle que le Jardin Carré a été fermé à la suite des attentats de janvier 2015. Un an plus tard, cette fermeture est justifiée par le démarrage de travaux dans le ministère, chantier annoncé pour une durée de un an mais qui ne touchent à leur fin qu'au printemps 2019, soit au bout de trois ans, et quatre ans après la fermeture totale des jardins au public.
   Le maintien de cette fermeture sur la base d'arguments sécuritaires lui parait incompréhensible. Il estime que le ministère se réserve l'usage exclusif de ce jardin depuis quatre ans au mépris du droit des riverains.
   Il demande à ce que soit examinée la possibilité d'une réouverture des jardins dès cet été sans attendre leur embellissement et de faire en sorte de minimiser au maximum l'impact des travaux sur cette ouverture au public.
5. **Observation n° 5** : Il s'agit de l'intervention de Monsieur Paul GURKE déposée dans les mêmes termes sous forme de note annexée au registre d'enquête papier de la mairie du 5ème arrondissement de Paris et décrite plus haut.

Les remarques formulées lors du conseil de quartier Saint-Victor :

Les personnes qui s'expriment au cours de ce conseil de quartier confirment leur intérêt pour ce projet, que ce soit la réhabilitation des bâtiments historiques comme la création du centre de conférences.
La durée du chantier venant à la suite du chantier du Collège de France sur le même site est néanmoins évoquée.
Sont également évoqué les problèmes de stationnement qui pourraient être générés par l'activité du centre de conférence.
La question principale posée au cours de ce conseil reste l'accès des jardins au public considéré comme un enjeu pour les riverains. Il est rappelé que cet accès était ouvert dans le passé.

Synthèse par thèmes et questions du commissaire enquêteur :

Thèmes identifiés :

1. Affichage insuffisant et peu lisible
2. La compatibilité d'un projet à vocation privée avec le statut public du maître d'ouvrage et avec la notion d'intérêt général justifiant la mise en compatibilité du PLU
3. Appréciation générale positive ou très positive du projet
4. Appréciation générale négative ou très négative du projet
5. L'ouverture des jardins au public
6. Questions diverses soulevées en conseil de quartier Saint Victor

Thème 1 : Affichage insuffisant et peu lisible - (1 observation)

Si l'affichage et la publicité réglementaire a bien été effectuée, cette information en direction du public reste peu lisible et peu lue. Elle ne permet pas une réelle mobilisation des riverains pour intervenir dans l'enquête publique. *(Remarque soulevée par Madame Florence BERTHOUT, maire du 5ème arrondissement de Paris).*

Questions du commissaire enquêteur : *ce thème n'appelle pas de question spécifique du commissaire enquêteur à la maîtrise d'ouvrage.*

Thème 2 : La compatibilité d'un projet à vocation privée avec le statut public du maître d'ouvrage et avec la notion d'intérêt général justifiant la mise en compatibilité du PLU - (1 observation)

Le dossier précise à plusieurs reprises que l'objectif du projet est de créer un équipement privé alors que l'école polytechnique est une institution publique financée par l'impôt. Dès lors, peut-on considérer que le projet relève bien de l'intérêt général ? De plus, cet intérêt général est-il respecté alors que le financement du projet est assuré par un mécène privé et que l'on ignore quelles sont les contreparties exigées ? *(Remarque soulevée par Monsieur Paul GURKE).*

Questions du commissaire enquêteur : *le maître d'ouvrage peut-il apporter des précisions sur les contreparties qui pourraient avoir été concédées au mécène qui assure le financement du projet ?*

Thème 3 : Appréciation générale positive ou très positive du projet - (4 observations)

Trois personnes ont formulées des avis très élogieux et sans réserves sur le projet présenté par l'école polytechnique, considérant en particulier l'intérêt du centre de conférences pouvant accueillir des réunions scientifiques de haut niveau dans le site historique de l'école. Elles soulignent également la qualité architecturale du projet et

la requalification des espaces verts. *(Remarques de Messieurs Jacques MAUVILLET, Yves DEMAY et Michel GEORGIN)*.

L'observation formulée oralement lors de la première permanence, ainsi que celle formulé par Madame Florence BERTHOUT, maire du 5ème arrondissement, vont dans le même sens d'une appréciation globalement positive, mais elles expriment une réserve quant à l'usage des espaces verts qu'elles estiment devoir être ouverts au public. *(voir thème 5)*.

Les participants au conseil de quartier expriment un avis équivalant même s'ils soulèvent également quelques inquiétudes. *(voir thème 6)*.

Questions du commissaire enquêteur : *ce thème n'appelle pas de question spécifique du commissaire enquêteur à la maîtrise d'ouvrage.*

Thème 4 : Appréciation générale négative ou très négative du projet - (2 observations)

Une personne considère le projet comme très couteux et inutile, souhaitant un autre usage de argent. *(observation n°3 du registre électronique)*.

Une note plus étoffée de 2 pages soulève plusieurs objections ou questions à l'encontre du projet d'extension de la « Boite à Claque » et de la mise en compatibilité du PLU de Paris *(observation de Monsieur Paul GURKE)* :

- Un projet privé et en conséquence incompatible avec l'intérêt public de plus financé par un mécène *(voir Thème 2)* ;
- Un projet architectural jugé radical qui va altérer le bâtiment classé monument historique ;
- Un entretien des bâtiments et des espaces verts décrit dans le dossier comme largement défaillant ce qui interroge sur :
    - Les responsabilités passées concernant ce mauvais entretien ;
    - La validité d'en tirer argument à l'appui de la demande de suppression de la protection de l' « Espace Vert Protégé » ;
    - Les mesures prises pour subvenir à l'avenir aux dépenses d'entretien ;
- La nécessité d'une ouverture des jardins au public. *(voir thème 5)*.

Questions du commissaire enquêteur : *la pérennité des investissements ne pourra être assurée que par un entretien suffisant tant des bâtiments que des espaces verts qu'il s'agisse des moyens matériels affectés ou de la stricte répartition des responsabilités. Compte tenu de la multiplicité des intervenants (Etat, école polytechnique, MESRI, ville de Paris), la maîtrise d'ouvrage peut-elle apporter des précisions sur la répartition des responsabilités en matière d'entretien en fonction des différents équipements réalisés ou réhabilités dans le cadre du projet ?*

Thème 5 : L'ouverture des jardins au public - (4 observations)

Ce thème est largement évoqué par le public venu s'exprimer au cours de l'enquête. Il est notamment rappelé que les jardins étaient autrefois ouverts au public et permettaient un passage paysagé entre la rue du Cardinal Lemoine et la rue Descartes.

Cette demande d'ouverture est formulée comme un souhait *(observation orale lors de la première permanence)* confirmée par les participants au conseil de quartier Saint-Victor.

Elle est considérée comme une contrepartie obligatoire justifiant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris *(observation de Monsieur Paul GURKE)*.

Des interventions mettent en doute et jugent peu crédible les raisons sécuritaires évoquées pour la fermeture au public des jardins *(observation n°4 du registre électronique et remarque de Madame Florence BERTHOUT, maire du 5ème arrondissement de Paris)*, considérant même que le ministère se réserve ainsi un droit d'usage exclusif des jardins *(observation n°4 du registre électronique)*.

Une intervention souligne l'attente des riverains depuis 4 ans afin de pouvoir bénéficier des jardins et demande à ce que dès maintenant une réouverture soit envisagée en étudiant les possibilités de réduire au maximum l'impact des travaux.

Questions du commissaire enquêteur : *le maître d'ouvrage peut-il préciser les impératifs du dispositif Vigipirate faisant obstacle à l'ouverture des jardins au public ?*

Thème 6 : Questions diverses soulevées en conseil de quartier Saint Victor

Lors du conseil de quartier une personne rappelle que le quartier subit depuis plusieurs années les nuisances du chantier du Collège de France sur le même site et s'inquiète de la durée des travaux.

Une personne s'inquiète également du besoin en stationnement des véhicules que va générer l'activité du centre de conférence.

Questions du commissaire enquêteur : *le maître d'ouvrage peut-il préciser quel sera l'impact du chantier sur l'espace public du quartier ?*

Le commissaire enquêteur

Claude Burlaud

ANNEXE 10 : Note de réponses de la maîtrise d'ouvrage au procès-verbal de synthèse des observations du public

Restauration et mise en valeur de la « Boite à claque » de l'école polytechnique et de la « Galerie de Navarre » sis 5, rue Descartes à Paris 5éme arrondissement avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Paris

Mémoire en réponse aux observations et questions du commissaire enquêteur

18 mars 2019

Suite au bilan des observations formulées durant l'enquête publique, le commissaire enquêteur demande des précisions sur certains points :

- contreparties qui pourraient être concédées au mécène qui assure le financement,

- entretien futur du bâtiment et du jardin,

-précisions sur les impératifs du dispositif Vigipirate faisant obstacle à l'ouverture des jardins au public,

- impact du chantier sur l'espace public.

1. Contreparties concédées au mécène

Il ne s'agit pas d'un mécénat mais d'une offre de concours, il n'y a aucune contrepartie de prévue pour l'offrant.

En effet dans la convention d'offre de concours pour la restauration du site de la « Boîte à claque » et de la « Galerie de Navarre » entre l'offrant et l'Ecole polytechnique, il est précisé à l'article 3 « Offre de concours » :

*L'Offrant s'engage à apporter son concours volontaire, et **sans contrepartie à titre onéreux**, à la réalisation des travaux …*

2. Entretien futur du bâtiment et du jardin

La mise à disposition et l'entretien du jardin fait objet d'un article de la convention de partenariat pour l'occupation du « Centre de conférences de l'Ecole polytechnique » entre l'École polytechnique, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique et la Fondation de l'École polytechnique.

Le participation du coût de l'entretien du jardin est intégré dans l'estimation du budget prévisionnel annuel du Centre de Conférences de l'Ecole polytechnique.

3. Impératifs du dispositif Vigipirate

Le jardin fait partie de l'ensemble immobilier mis à disposition par l'Etat au MESRI via une convention d'utilisation.

Le caractère particulier des bâtiments du ministère, qui entoure le jardin, avec ses nombreuses entrées, ne permet pas d'avoir une entrée contrôlée unique pour l'ensemble de ses bâtiments sans passer par le jardin. Le contrôle ne peut alors se faire qu'en intégrant le jardin dans le dispositif sécuritaire.

Cependant, le projet intègre la possibilité d'une ouverture au public du jardin en réorganisant l'accès de cet espace en partie sud du bâtiment de la Boite à Claque, créant à cette occasion un accès PMR.

Le jardin a été ouvert au public uniquement les week-ends entre 2007 et 2015. C'est sur ordre du cabinet du ministre que le jardin a été fermé au public dès les premiers attentats début 2015.

Compte tenu de la situation sécuritaire actuelle, de la sensibilité des informations traitées, de la présence d'un ministre, le ministère n'a cessé de renforcer la sécurité du site et ne peut envisager pour l'heure d'ouvrir ce jardin.

4. Impact chantier sur l'espace public

Le trottoir rue Descartes entre la grille d'entrée du MESRI au n° 5 et l'Hôtel St Geneviève sera rendu inaccessible provisoirement pendant les travaux de restauration des façades et des toitures du bâtiment ainsi que des travaux de reprise en sous-œuvre.

Les installations de chantier sont implantées dans le jardin carré.

L'accès chantier se fera par une entrée créée rue Descartes entre le bâtiment de la boîte à claque et l'Hôtel St. Geneviève.

L'emprise sur la voie publique est d'environ 150 m².

Le linéaire d'emprise est de 65 m.

La durée de cette emprise est de 20 mois.

Cf. en annexe le plan de principe des installations de chantier.

Annexe
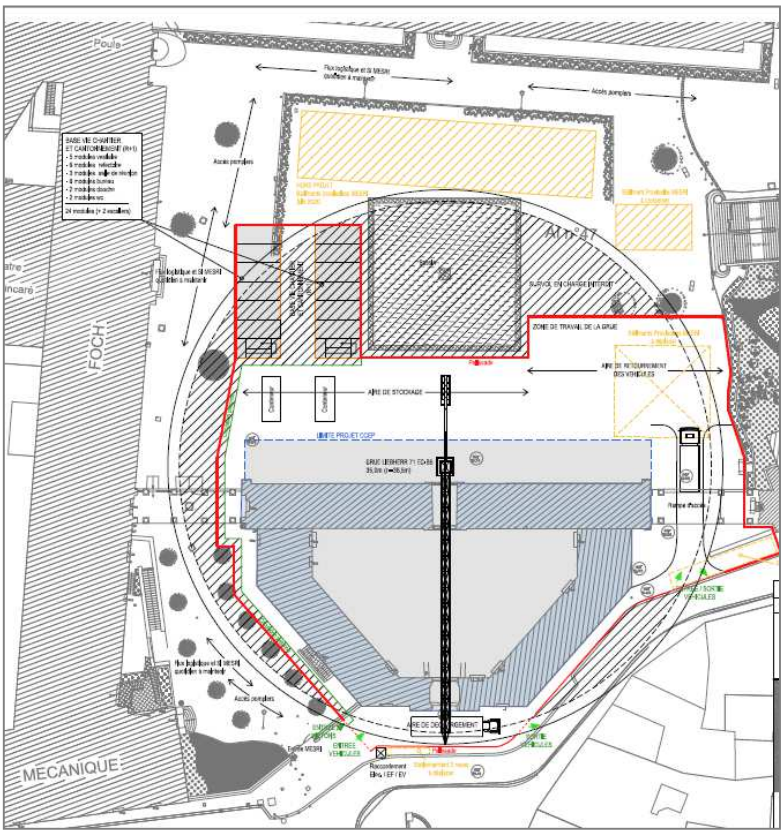
Plan de principe des installations de chantier